



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-36349>

Département(s) de publication : **06, 83**

Annonce n° **24-36349**

Fournitures

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 23-142952

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 27/03/2024

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : VILLE D'ANTIBES JUAN LES PINS

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21060004500012

Ville : ANTIBERS

Code postal : 06600

Groupeement de commandes : Non

Département(s) de publication : 06, 83

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : ACQUISITION DE MOBILIERS URBAINS DE REPOS, DE PROPRETE ET DE FLEURISSEMENT

Code CPV principal - Descripteur principal : 42968200

Type de marché : Fournitures

Description succincte du marché : LOT N° 04 : Distribution de sacs pour déjections canines

Critères d'attribution : Prix : pondération 40 Qualité : pondération 25 Caractère esthétique et fonctionnel : pondération 25 Service après-vente : pondération 10

Section 4 - Attribution du marché

Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots :

Titulaire : SAS SEPPRA 24, rue des Comtes du Forez 42720 LA BENISSON-DIEU Marché Notifié le : 18 mars 2024 Montant minimum annuel du marché : 300,00 euro(s) H.T. Montant maximum annuel du marché : 4 000,00 euro(s) H.T. Durée du marché : L'accord-cadre est conclu à compter du 1er janvier 2024 (ou de sa date de notification si celle-ci est postérieure) jusqu'au 31 décembre 2024. L'accord-cadre peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2026.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 27/03/2024